

## *Lu, vu, entendu...*

### FOCUS :

#### **Première édition d'un panorama annuel de la filière gaz renouvelable en France.**

En 2015, le gaz renouvelable s'est pour la première fois vu fixer un objectif. En effet, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe à 10 % la consommation de gaz renouvelable à l'horizon 2030. Le récent développement de la filière et les retours d'expérience positifs sur les premiers sites d'injection prouvent que le biométhane est une énergie à fort potentiel qui trouve toute sa place dans le mix des énergies renouvelables. En 2015, avec 17 sites d'injection implantés en France, le gaz renouvelable est devenu une réalité. Au total, 82 GWh de biométhane ont été injectés dans les réseaux de gaz français, soit une progression de 160 % par rapport à 2014. Pour en témoigner, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et les gestionnaires de réseaux de gaz - GRDF, GRTgaz, le SPEGNN et TIGF - publient le premier

Panorama du gaz renouvelable annuel : un état des lieux de cette filière en pleine croissance au fort potentiel de développement sur l'année 2015. Outre les informations qu'il comporte qui ont vocation à inciter les acteurs territoriaux à s'engager dans le développement de cette filière, le document traduit pour la première fois l'engagement collectif des acteurs pour promouvoir le gaz renouvelable et, plus spécifiquement, le biométhane. Aussi, du fait de l'expansion permanente de la filière (A date, le réseau compte 24 sites d'injection, soit déjà 7 de plus qu'en 2015), les partenaires envisagent de réactualiser ce panorama régulièrement pour une publication annuelle.



Pour plus d'informations : <http://www.grdf.fr/actualites/panorama-gaz-renouvelable>

## EN BREF



### **L'humanité vit à crédit depuis le 8 août.**

Selon le Global Footprint Network, nous avons épuisé depuis le 8 août la capacité de l'écosystème terrestre à nous fournir en eau potable, en air de bonne qualité, en stocks de nourriture et en ressources naturelles non renouvelables telles que l'énergie et les matières premières. Alors que la capacité de la terre était supérieure à la demande de l'humanité début des années 1960, la tendance s'est inversée en 1971. Fixé au 1er novembre dans les années 80, puis au 24 août dans les années 2000 et au 24 août en 2006, la date n'a cessé de se rapprocher. Si l'humanité poursuit en ce sens, *Global Footprint* annonce que le jour du dépassement pourrait tomber fin juin, en 2030...Aujourd'hui, il faut 1,6 écosystème terrestre pour couvrir les besoins de l'humanité. (Source: *GreenIT.fr* - <http://bit.ly/2coLC0q>)



### **L'exécutif facilite l'expérimentation des véhicules autonomes sur route ouverte**

Par une ordonnance publiée le 3 août 2016, le gouvernement a créé un régime d'autorisation de circulation sur la voie publique dédié à l'expérimentation de véhicules autonomes afin d'apporter un cadre aux premiers tests effectués sur route ouverte tout en "assurant la sécurité de tous les usagers, et en prévoyant le cas échéant, un régime de responsabilité approprié" précise l'article 37 de la loi de transition énergétique. Une autorisation préalable doit être "accordée par le ministre chargé des Transports après avis du ministre de l'Intérieur, s'il y a lieu après avis du gestionnaire de la voirie, de l'autorité compétente en matière de la police de la circulation et de l'autorité organisatrice des transports concernés". Un décret en Conseil d'État précisera les conditions de délivrance de cette autorisation et les modalités de sa mise en œuvre. (Source: *Mobilicites.com* - <http://bit.ly/2aXln2f>)



### **Energies renouvelables : la procédure de dialogue concurrentiel est fixée par décret**

Le décret fixant le cadre de mise en concurrence pour les installations de production d'électricité a été publié au Journal officiel le 19 août. Cette nouvelle procédure sera notamment appliquée pour la sélection des candidats à l'implantation de parcs éoliens en mer au large de Dunkerque (Nord) suite à la consultation lancée par Ségolène Royal en avril dernier. Après une présélection basée dans un premier temps sur les

capacités techniques et financières des candidats, l'Etat organisera avec les prestataires retenus une phase de dialogue afin de définir avec eux les conditions auxquelles devront répondre leurs offres. A l'issue de cette phase, le cahier des charges définitif sera élaboré et les candidats seront invités à soumettre leur offre. Seront pris en compte le prix, la valeur technique du projet, les performances environnementales, l'efficacité énergétique, le caractère innovant du projet, la sécurité d'approvisionnement mais aussi la rentabilité du projet et l'existence d'investissements participatifs. Les lauréats seront ensuite désignés par le ministre. (Source: [Actu-environnement.com](http://actu-environnement.com) - <http://bit.ly/2cGhJco>)



### **Autoconsommation d'énergie renouvelable : l'appel d'offres est lancé**

Le 3 août dernier, le ministère de l'Environnement a lancé l'appel d'offres « autoconsommation » d'énergie renouvelable pour un volume de 40 MW. Très attendu, cet appel d'offres porte sur toutes les technologies de production d'énergie renouvelables (solaire, hydroélectricité, moulins, etc.) et sur des installations de 100 à 500 kW. Le volume total alloué est de 40 MW (soit 100 à 400

projets lauréats). Il vise les consommateurs des secteurs industriels, tertiaires et agricoles, et les centres commerciaux. Les lauréats de l'appel d'offres auront la possibilité de consommer l'énergie autoproduite ou de la valoriser auprès d'un tiers, et percevront également une prime. La valeur de la prime sera proportionnelle à la part d'électricité autoconsommée et prendra en compte l'adéquation de l'installation pour une intégration optimale au réseau électrique (Source : [Actu-environnement.com](http://actu-environnement.com) - <http://bit.ly/2axpOD3>)



### **Logements chauffés gratuitement grâce aux serveurs : une réalité à Paris**

Free et Paris Habitat ont annoncé la livraison prochaine de 150 logements sociaux chauffés grâce au datacenter DC4 de Free, situé 58 boulevard Lefebvre. Ces appartements, situés à 200 mètres du datacenter, dans un immeuble de l'avenue Albert-Bartholomé (Paris, 15ème) seront réservés à des bénéficiaires en attente d'un logement social. D'après les estimations de Paris Habitat, les

locataires pourraient économiser 500 euros sur leurs charges, en diminuant de 80 % de leur facture de chauffage et de 50 % de leur chaude sanitaire. D'autres projets pourraient rapidement voir le jour dans la capitale tels que le chauffage de la piscine de la Butte aux Cailles (13ème) grâce aux serveurs de la startup Stimergy (Source : [Numerama.com](http://numerama.com) - <http://bit.ly/2bObYbm>)



### **Les Etats-Unis et la Chine ratifient l'Accord de Paris**

Le mois de septembre a marqué une avancée majeure dans la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. En effet, les Etats-Unis et la Chine ont officiellement ratifié l'Accord de Paris et s'engagent de fait à la baisse des émissions de leurs gaz à effets de serre. Avec un total de 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre pour la Chine, et de 18% pour les Etats-Unis, les 2 pays sont aujourd'hui les plus grands émetteurs de la planète. Ségolène Royale – Ministre de l'Environnement et des Relations Internationales sur le climat estime qu'il s'agit d'une étape décisive pour créer une dynamique positive et entraîner le Canada, l'Australie ou l'Inde. En décembre, lors de la conférence de Paris sur le climat, 195 pays se sont engagés à limiter le réchauffement en deçà de deux degrés par rapport à la période préindustrielle. L'accord entrera en vigueur lorsque 55 pays représentant au moins 55% des émissions mondiales l'auront ratifié. (Source : *Lemonde.fr* - <http://bit.ly/2bSAAYG> )